



2401, rue Coursol
Montréal (Québec) H3J 1C8
Tél. : (514) 846-1543
Courriel : info@aml-lma.org
Site Internet : www.aml-lma.org

BULLETIN DE LIAISON - VOLUME VIII - No. III – Mars 2007

De l'égalité juridique à l'égalité sociale : Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie Par Mona Greenbaum, coordonnatrice pour l'AML

Le 6 mars 2007, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ) publiera un rapport de consultation intitulé : « **De l'égalité juridique à l'égalité sociale : Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie** » comportant des recommandations.

Ce rapport est le résultat de trois ans de travail. Il a été entrepris en octobre 2003 et poursuivi en mars 2004, lors de rencontres des représentants de la communauté gaie et lesbienne avec Michèle Courchesne, alors ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. L'objectif était de mettre en place une structure gouvernementale permettant d'assurer que les questions d'homophobie, au Québec, seraient examinées et que les services et les institutions seraient en mesure de répondre aux besoins de la communauté homosexuelle. Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) est celui qui, traditionnellement, était impliqué dans les questions relatives aux gais et lesbiennes, son mandat étant de s'occuper des relations citoyennes.

C'est dans ce contexte qu'en juin 2004, la ministre Courchesne ainsi que les représentants d'autres ministères provinciaux et organisations communautaires ont instauré le Groupe de travail mixte. Ce groupe était composé d'activistes communautaires, de chercheurs et de représentants ministériels. Notre travail consistait à analyser l'homophobie au Québec, à étudier les problèmes vécus par notre communauté et à travailler avec les représentants du gouvernement, pour déterminer des façons d'aborder les difficultés auxquelles nous, gais et les lesbiennes, faisons face au quotidien.

Deux représentantes de l'Association des mères lesbiennes (AML) faisaient partie du groupe de travail dès le début : Diane Labelle, mère bispirituelle, représentant l'Association bispirituelle du Québec (*Quebec Two-Spirit Association*), regroupement pour les minorités sexuelles autochtones et moi-même, Mona Greenbaum, coordonnatrice de l'AML, représentant les familles. En tant que cofondatrice de Multimundo Coalition (coalition de groupes GLBT ethnoculturels), j'ai également contribué à présenter les enjeux auxquels font face les minorités sexuelles ethnoculturelles.

Au départ, douze organisations communautaires étaient représentées à la table de travail, y compris : la Table de concertation des gais et lesbiennes, Gai Écoute, G.R.I.S. Québec, le Réseau des lesbiennes du Québec, Action Séro Zéro, le Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, de même que le Forum des gais et lesbiennes syndiqués du Québec. Sept ministères provinciaux étaient aussi représentés (Immigration, Justice, Travail, Famille, Santé et services sociaux, Emploi et solidarité sociale et Éducation). Finalement, deux chercheurs se sont joints à notre équipe : Line Chamberland de l'UQAM et du CÉGEP Maisonneuve (reconnue pour son travail sur l'homophobie en milieu de travail) ainsi que Bill Ryan de l'École de service social de l'Université McGill (dont les champs d'expertise sont les questions de la santé masculine, l'ethnoculture et la jeunesse).

Au départ, trois sous-comités ont été formés pour étudier en profondeur la santé et les services sociaux, l'éducation et la vie associative; ces trois domaines ont été désignés comme prioritaires. Je me suis chargée de la santé et des services sociaux, en plus de la vie associative. Diane, qui possède de nombreuses années d'expérience en enseignement et qui s'est occupée de la question de l'homophobie à l'école durant plus de dix ans, siégeait au sous-comité responsable de l'éducation.

Un rapport initial a été présenté à la ministre Courchesne en janvier 2005, mais en février après un remaniement

ministériel, le MRCI est devenu le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). La coordination du groupe de travail n'étant pas sous la responsabilité du MICC, notre projet devenait orphelin! Le travail a donc été suspendu pendant quelques mois.

La coordination du groupe a finalement été confiée au ministère de la Justice. Le 1^{er} juin 2005, Journée internationale contre l'homophobie, Yvan Marcoux (ministre de la Justice) mandatait la CDPDJ d'assurer la coordination de notre groupe et la publication du rapport final.

Le mandat confié à la CDPDJ consistait à évaluer la situation relative à l'homophobie et l'hétérosexisme au Québec. Pour ce faire, on a : examiné les mesures institutionnelles, les projets, les initiatives publiques, parapubliques et communautaires déjà en place pour les personnes GLBT; exposé de façon détaillée les manifestations et les impacts de l'homophobie sur les personnes GLBT et; formulé des recommandations sur la façon dont le gouvernement du Québec peut agir pour contrer l'homophobie dans les secteurs connexes du gouvernement, tout comme dans la société en général. Les besoins des organisations communautaires GLBT œuvrant contre l'homophobie devaient également être pris en considération.

Lorsqu'en septembre 2005 le travail reprenait, quelques personnes se sont ajoutées au Groupe de travail mixte afin d'intégrer quelques-uns des éléments manquants. Un représentant du Regroupement d'entraide pour la jeunesse allosexuelle du Québec (REJAQ), un représentant de la nouvelle coalition Multimundo ainsi que quelques autres coalitions. Enfin, sept comités spéciaux ont été constitués pour accomplir le mandat du groupe :

- santé et services sociaux;
- éducation, sports et loisirs;
- famille, jeunesse, 3^e âge et statut de la femme;
- immigration et communautés culturelles
- travail, emploi et solidarité sociale;
- sécurité publique et justice;
- organisation communautaire.

Une représentante de la Coalition des Transsexuel(le)s et Transsexué(e)s du Québec (CTTQ), Julie-Maude Beauchesne (future maman et membre de l'AML), s'est jointe au groupe pour examiner les questions de la santé, du droit et de la sécurité qui concernent la communauté transsexuelle. Malgré sa lourde tâche (représentation d'une communauté entière), Julie-Maude a effectué un travail remarquable.

Caroline Tremblay (mère lesbienne de Québec et membre de l'AML) est venue en tant que représentante de la Centrale des Syndicats du Québec (CSQ). Très informée sur le système scolaire, étant enseignante, elle a défendu énergiquement les dossiers relatifs à l'éducation. Grâce à sa contribution, les familles homoparentales ont été avantageusement représentées dans les recommandations finales, tant pour l'éducation que pour le travail.

Les résultats de ce travail exhaustif ont été approuvés par chacun des comités spéciaux et par le groupe dans son ensemble. Fait particulièrement important, toutes les recommandations faites aux différents ministères et organismes parapublics ont été acceptées par la CDPDJ.

En ce qui concerne les familles, très peu de domaines n'ont pas été traités. Le rapport, bientôt disponible sur le site Internet de la CDPDJ, comprend des recommandations détaillées pour le milieu scolaire, les congés de maternité, les séances de sensibilisation des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des enseignants. Il comporte également des recommandations s'adressant aux groupes d'entraide tels que le nôtre, éprouvant continuellement des difficultés financières.

Ce rapport devrait servir de référence pour la lutte contre l'homophobie au Québec durant de nombreuses années. Veuillez s.v.p. y jeter un coup d'œil à l'adresse suivante : www.cdpedj.qc.ca.

Les nouvelles en bref de décembre 2006 à février 2007

Les nouvelles de Montréal et du Québec

Le 8 décembre, 2006 (Montréal, Québec). D'après la chaîne de télévision LCN le comité organisateur des jeux gais de l'été dernier vient d'être placé sous la protection de la loi sur les faillites.

Parmi la liste de fournisseurs en attente de paiement de la part des Outgames figurent notamment la championne de tennis lesbienne Martina Navratilova, une entreprise de relations de presse LGBT et le renommé Cirque du Soleil. Les contribuables canadiens sont pour leur part en attente d'environ 3,2 millions. Au total, quelques 219 personnes ou compagnies sont en attente de paiement.

Les Outgames présentent en déficit de 2.09 millions de dollars. Les organisateurs avaient au départ projeté un surplus de 200,000\$, jusqu'à ce que la province de Québec envoie son propre vérificateur. Des rumeurs d'erreurs dans la tenue des livres comptables circulaient depuis des mois. En effet, tant que le volet sportif que le volet culturel de l'événement avaient attiré moins de personnes que prévu.

Les Outgames sont nés suite à une dispute avec la fédération des Gay Games. Montréal devait initialement accueillir les Gay Games, mais suite une mésentente quant au contrôle de l'événement et à l'aspect financier, les organisateurs Montréalais avaient pris le pari de tenir leur propre événement sportif. Par la suite la fédération a attribué les Gay Games à Chicago, mais cet événement s'est lui aussi trouvé dans le rouge avec une perte estimée de 200,000\$. Pour parvenir à couvrir ce déficit, les organisateurs de Chicago ont vendu la majorité des avoirs de leur jeux.

A l'inverse des Outgames, les Gay Games reposaient uniquement sur les commandites corporatives. Les Outgames devaient coûter 16,9 millions de dollars, parmi lesquels 29% provenaient de subventions gouvernementales provinciales et fédérales, 27% auraient du provenir des droits d'enregistrement des participants et de la billetterie, les 30% restant étant censés être apportés par les commandites et autres ventes.

Avec deux événements concurrents même été, les athlètes LGBT ont du choisir entre les deux destinations, réduisant par le fait même les revenus des inscriptions et de la billetterie.

Notons toutefois que les problèmes d'argent ont pesés sur la version gaie des olympiques dès leur création. Ainsi les Gay Games ont également perdu de l'argent dans quatre des précédentes éditions – Vancouver en 1990, New-York en 1994, Amsterdam en 1998 et Sydney en 2002.

Les prochains Outgames se tiendront à Copenhague en 2009, et les Gay Games seront organisés à Cologne l'année suivante. En planifiant les deux événements à un an d'intervalle, les organisateurs espèrent que les futurs jeux parviendront au moins à un équilibre.

Le 4 janvier 2007 (Montréal, Québec) En 1993, les plus cyniques des activistes pour les droits gais à Montréal avaient pris des paris sur le peu de personnes qui daigneraient se déplacer pour la parade inaugurale de la fierté gaie de Divers/Cité qui avait lieu cet été. Mais, malgré ces oiseaux de mauvais augure, ce furent 5,000 personnes qui participèrent en 1993, et au courant de la décennie suivante, la parade a grandi jusqu'à devenir l'une des plus grosses célébrations du genre sur la planète, avec une fréquentation record de 1,2 millions en 2003.

Mais les temps changent ! Après des années de querelles avec les commerçants du village qui souhaitaient un plus grand contrôle sur Divers/Cité – et par conséquent, comme le relèvent les observateurs, sur les profits générés – Divers/Cité vient de décider de séparer sa parade de la fierté gaie (à but non lucratif) et ses journées communautaires et de les déplacer au sein d'un événement appelé *Fierté Montréal Pride*, qui aura lieu en mai ou

en septembre. Divers/Cité lui-même continuera en tant que festival des arts et de la culture gaie, qui célébrera son 15^{ème} anniversaire entre le 1^{er} et le 5 août.

La cofondatrice et directrice exécutive de Divers/Cité, Suzanne Girard, s'appuie sur un sondage CROP qui rapporte que 76% des festivaliers n'assistent pas à la parade, et que 25% des spectateurs de la parade ne vont pas au reste du festival. « Nous avons séparé les événements pour donner à la parade la place qu'elle mérite, et afin qu'elle ne soit plus en compétition avec les autres événements et concerts de Divers/Cité », a récemment déclaré Mme Girard.

Le conseil d'administration indépendant de *Fierté Montréal Pride* sera composé de représentant des commerçants du village gai et des organisations communautaires. Maintenant membre de l'organisation internationale des fiertés gaies InterPride, *Fierté Montréal Pride* bénéficiera également du support de Divers/Cité durant ses deux premières années – support qui sera crucial puisque Montréal devra dorénavant à chaque mois de juin entrer en compétition avec d'autres parades du Nord-est américain telles que Toronto, New-York, Boston et Chicago.

Le 2 février 2007 (Genève, Suisse). Le comité du conseil économique et social des Nations Unies a décliné la candidature d'un groupe de défense des droits LGBT qui cherchait à rejoindre les rangs de l'organisme du conseil des Nations Unies, basé à Genève.

La **Coalition gaie et lesbienne du Québec** avait demandé un statut d'observateur. Presque 2900 organisations non gouvernementales ont ainsi une représentation au sein de l'appareil des Nations Unies à titre d'observateur.

Le conseil économique et social, un groupe de réflexion composé d'organisations non gouvernementales provenant de l'ensemble de la planète, possède en son sein des représentants de certain des régimes les plus homophobes au monde.

« Le délégué égyptien m'a dit qu'ils n'avaient pas de problématique gaie en Egypte parce qu'il n'y a pas de gais dans ce pays » a rapporté Yvan Lapointe, directeur exécutif de la Coalition lors d'une entrevue pour le journal *National Post*. « Le délégué de l'Angola était curieux de connaître nos positions sur l'adoption par les gais et d'autres questions relatives à des sujets comme la pédophilie, le VIH/Sida et le mariage gai ».

Le vote quand à la candidature de la Coalition a été effectué sans même un débat. Cinq états islamiques ont pris la tête des détracteurs du groupe : le Soudan, l'Egypte, la Guinée, le Pakistan et le Qatar. La Chine, la Russie et le Burundi ont également voté pour le rejet de la candidature, qui avait le support des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, d'Israël, du Pérou, de la Colombie et de la Roumanie. Avec les abstentions de l'Inde, de la Turquie et de l'Angola, il n'y a pas eu suffisamment de vote pour permettre au groupe d'être accepté.

A l'issue du vote, un représentant du gouvernement Canadien a déclaré qu'il était stupéfait qu'il n'y ait eu ni discussion, ni explications.

L'année dernière, les Etats-Unis avait été la cible des attaques lorsqu'ils avaient voté contre l'intégration d'un groupe Européen de défense des droits LGBT au sein du panel de conseil des Nations Unies. Le représentant du département d'état avait déclaré que ce vote avait été provoqué par des doutes quant à un possible support de la pédophilie.

Les États-Unis avaient par la suite changé d'avis et trois groupes gays internationaux avaient été autorisés à se joindre au groupe de conseil. La Coalition a déclaré qu'elle pourrait soumettre sa candidature à nouveau.

Les nouvelles canadiennes

3 janvier 2007 (Toronto, Ontario) La Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement qui autorise un garçon de

l'Ontario à avoir trois parents. Les organismes de défense des droits des gais ont applaudi la décision, tandis qu'un groupe évangélique a demandé s'il y aura une limite, désormais, au nombre de parents qu'un enfant peut avoir.

La reconnaissance juridique des deux mères et du père du garçon ouvre la porte, selon certains, à d'éventuelles batailles cauchemardesques pour la garde des enfants. Mais les militants ont salué l'événement comme un simple mouvement de rattrapage de la Cour à l'égard de la réalité ayant cours dans la société canadienne.

« Ce n'est pas la première fois qu'un couple a recours à une tierce personne pour avoir un enfant et décide que les trois personnes participeront également à l'éducation de cet enfant », a affirmé Kaj Hasselriis, directeur exécutif intérimaire d'Égale Canada, un groupe de défense des droits des gais dont le siège se trouve à Ottawa.

La décision de la Cour d'appel de l'Ontario ne fait que montrer que la « justice a de l'avance sur les politiciens dans cette affaire, a poursuivi Kaj Hasselriis, car il y a désormais une reconnaissance juridique de certains types de relations et de familles qui existent au Canada, et qui y existent d'ailleurs depuis longtemps ».

Ce jugement, probablement le premier du genre au Canada et même dans le monde, a été prononcé relativement à un couple de lesbiennes qui élèvent leur fils en bénéficiant de l'engagement soutenu du père biologique de l'enfant. En 1999, ce couple, formé d'une professeure d'université et d'une avocate, a demandé à un homme, lui aussi professeur d'université, de l'aider à avoir un enfant. En 2000, la professeure est devenue enceinte, et l'enfant est né l'année suivante. Le petit garçon aura 6 ans le mois prochain et utilise le mot « maman » pour s'adresser à l'une ou l'autre des deux femmes.

Les documents de la Cour indiquent que le père biologique vient chaque semaine dîner à la maison avec ses trois autres enfants.

Bien que le jugement rendu par la Cour d'appel ne s'applique qu'à ce garçon et à ses trois parents, l'Evangelical Fellowship of Canada, partie intervenante dans ce dossier sous les auspices du groupe-cadre Alliance for Marriage and the Family, a affirmé que la décision de la Cour « aurait certainement un effet d'entraînement » dans l'ensemble de la société.

« Nous avons de vives inquiétudes à l'égard des répercussions qu'aura cette décision, a dit Don Hutchinson, conseiller juridique du groupe. Cela soulève des questions qui restent sans réponse. On se demande par exemple combien de parents un enfant pourra-t-il avoir désormais? Si la relation entre les trois parents ou plus tourne mal, les audiences de la Cour pour régler les questions touchant la garde de l'enfant seront plus difficiles. »

Le juge qui a entendu la cause en 2003, et qui l'a rejetée, avait les mêmes inquiétudes.

« Si un enfant peut avoir trois parents, il pourrait tout aussi bien en avoir quatre ou six, et pourquoi pas douze », a affirmé le juge David Aston, de la Cour supérieure de justice, dans sa décision. Et il a ajouté : « Il faut tenir compte du fait que l'on pourrait assister à une augmentation et à une complexification des litiges relatifs à la garde ou au droit de visite. »

En fin de compte, le juge Aston a établi que s'il était prêt à déclarer que le garçon pouvait avoir trois parents, il n'avait toutefois pas l'autorisation légale de le faire. La Cour d'appel a, quant à elle, décidé qu'elle en avait l'autorité, notamment parce qu'elle a décelé une lacune dans la loi en ce qui concerne les nouvelles techniques de reproduction.

Une personne au moins a critiqué le raisonnement de la Cour d'appel. Selon Joseph Ben-Ami, directeur exécutif de l'Institute for Canadian Values, un groupe de réflexion traditionaliste situé à Ottawa, « le rôle de la cour, ce n'est pas de combler les lacunes présentes dans la loi. Le gouvernement de l'Ontario doit en appeler de cette affaire, même si ses membres approuvent la décision rendue par la Cour d'appel ».

« Cette conception, qu'il puisse être possible d'avoir trois parents... laisse entrevoir toute une série de conséquences pour l'ordre public, et ce, à beaucoup de niveaux. En faisant appel, le gouvernement défendrait l'intégrité du processus législatif », a poursuivi Joseph Ben-Ami, ajoutant qu'il est grandement temps que le gouvernement entreprenne une étude sur le mariage et la famille.

Plusieurs groupes soi-disant pro-mariage ont demandé au gouvernement fédéral de former une commission dans le but de réaliser une enquête sur le mariage et la famille.

Le 12 janvier 2007 (communication personnelle) La Cour d'appel de l'Ontario a rendu sa décision relativement au cas d'une lesbienne à qui l'accès à des traitements de fertilité avait été refusé parce que son donneur connu était gai. Jane Doe (« Jane ») est une lesbienne de 39 ans qui désirait avoir un enfant. Elle est en relation de couple monogame depuis treize ans avec sa partenaire « W ». W est la mère biologique de « L » qui est né en 1998 et que Jane a adopté légalement. Jane désirait également avoir un enfant et voulait que son enfant biologique et son enfant adoptif aient un lien biologique. Les deux femmes ont donc demandé à « B », un ami de Jane et le père biologique de L d'être leur donneur. Depuis avril 2000, Jane tentait sans succès de tomber enceinte par des inséminations maison. L'année suivante, elle a demandé de l'aide médicale à la procréation.

En février 2001, Jane s'est rendue à une clinique de fertilité torontoise. Le médecin lui a fait passer une batterie de tests qui ont révélé l'obstruction d'une de ses trompes de Fallope. Il a alors annoncé à Jane que légalement il ne pouvait faire une insémination qu'avec le sperme d'un donneur anonyme ou du partenaire (de vie ou sexuel) de la dame en question. C'est également ce que nous obtenons comme réponse à Montréal. Le médecin ne pouvait donc pas inséminer Jane avec le sperme frais de B. Jane, scandalisée, n'était nullement intéressée par un donneur anonyme puisqu'elle désirait que ses enfants aient un lien biologique.

Apparemment, sa seule autre solution était de se tourner vers une banque de sperme (Repromed) pour faire tester et entreposer le sperme de B pendant six mois. En contactant Repromed pour se renseigner sur la procédure, on l'avisait que selon la loi, B devait être âgé de moins de 40 ans et être hétérosexuel afin que son sperme puisse être traité. B n'est ni l'un, ni l'autre.

Essentiellement, la Cour d'appel confirmait la décision du tribunal inférieur en statuant que la différence entre les conjoints ou les partenaires sexuels non-assujettis au *Règlement sur le sperme* et les autres individus (incluant les GLBT souhaitant recourir à la procréation assistée) étant assujettis est que les premiers rendent inutile la réglementation les concernant, ayant probablement déjà été exposés aux risques.

Cette décision a pour conséquence que les GLBT peuvent toujours avoir recours à la procréation assistée, toutefois, ils demeureront assujettis au *Règlement sur le sperme* et au *Programme d'accès spécial au sperme de donneur*. Le sperme du donneur devra être congelé pour une durée minimale de 6 mois; d'autres aspects du règlement s'appliqueront également. Les donneurs gais ou âgés de plus de 40 ans devront participer au *Programme d'accès spécial au sperme de donneur* afin d'obtenir la permission d'utiliser leur sperme en clinique de fertilité.

La Cour d'appel prétend que le traitement différentiel des gais n'était pas inconstitutionnel, il reconnaît simplement une prévalence plus forte du VIH pour cette population. La Cour n'a pas donné suite à la question plus fondamentale, à savoir s'il était inconstitutionnel d'appliquer les attributs des gais en tant que groupe, à un gai en tant qu'individu dans un contexte où le donneur est connu.

De plus, cette décision n'a pas considéré les implications du *Règlement sur le sperme* pour les gais désirant devenir pères. (Les tribunaux ont-ils envisagé que des gais pourraient souhaiter devenir des parents génétiques?) Le *Règlement sur le sperme* ne fait pas seulement de la discrimination envers les lesbiennes; il a pour effet de rendre inaccessible aux gais le don de sperme aux fins d'inséminations artificielles de mères porteuses.

Le 19 janvier 2007 (Ottawa) Une librairie gaie et lesbienne, qui souhaitait poursuivre l'Agence des douanes du

Canada sur les procédés employés pour déclarer obscènes certains livres ou magazines, s'est retrouvée dans un « cul-de-sac » lorsque la Cour suprême du Canada a déclaré que ce commerce n'obtiendrait pas d'avances financières du gouvernement fédéral pour payer ses frais juridiques.

Joe Arvay, avocat de *Little Sisters Book and Art Emporium of Vancouver*, a déclaré que l'affaire était terminée, à moins qu'un bon samaritain ne fournisse beaucoup d'argent. « Le dossier est clos, » a-t-il dit.

Dans une décision de 7 contre 2, la Cour suprême a maintenu une décision rendue par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique en rejetant la demande d'avances financières pour la poursuite, retenue depuis 2004 en attente d'une décision sur la question de ces fonds. S'exprimant pour la majorité, les juges Michel Bastarache et Louis LeBel ont déclaré que la cause ne répond pas aux conditions spéciales requises pour l'obtention de fonds. « L'attribution de fonds n'est approuvée que dans les cas rares, exceptionnels et assez particuliers » spécifiait le jugement.

La décision précisait que le commerce n'a pas démontré que la question dépasse ses propres intérêts. L'injustice en cause « doit concerner l'individu requérant ainsi que le grand public, » ont rédigé les juges. « Une cause, aussi incontestable soit-elle, n'ayant d'intérêt que pour le plaignant, verra sa demande d'avances financières refusée. »

En 2000, *Little Sisters* a remporté une victoire partielle contre l'Agence des douanes du Canada, sur le contrôle exercé par les employés fédéraux chargés de l'importation de livres et de magazines gais et lesbiens. On allègue néanmoins que les bureaucrates des douanes continuent à saisir arbitrairement le matériel gai et lesbien jugé obscène. Arvay a déclaré que ces derniers confisquent aux frontières des milliers de livres, B.D., DVD et vidéos chaque année, 70 % de ce matériel étant destiné à la communauté gaie et lesbienne.

« Ceci démontre qu'il y a toujours une discrimination systémique envers cette communauté, » dit-il. Joe Deva, propriétaire du commerce, qualifie cette décision de « recul pour la liberté d'expression, l'égalité des droits et l'accès à la justice pour tous les Canadiens. »

La poursuite engagée par *Little Sisters* concernait spécifiquement l'interdiction d'importation décrétée par l'Agence des douanes sur 2 livres et 2 B.D., jugés obscènes en 2001 et 2003. On réclamait une révision systématique du processus et du contrôle exercé par les employés fédéraux sur ce genre de matériel.

Une cour inférieure de Colombie-Britannique avait jugé la cause assez importante pour que le gouvernement fédéral accorde des avances financières. La cour d'appel provinciale avait infirmé cette décision. Le commerce l'a portée en appel à la Cour suprême et déclarait, en avril dernier, qu'il n'était plus en mesure de payer les frais encourus par cette procédure.

L'estimation des coûts liés à cette cause varie. La cour inférieure allouait 300 000 \$, mais le gouvernement fédéral a affirmé que la somme pourrait atteindre 2 millions \$. « Ce que la Cour suprême [...] a déclaré, c'est que seuls les gens fortunés arriveront à démontrer que l'Agence des douanes du Canada ne fait pas son travail, » a dit Arvay.

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

(Sauter cette section si vous en avez assez du mariage)

Veillez noter qu'aux États-Unis, le débat sur le mariage a complètement perdu les pédales ! Il y a des initiatives favorables et défavorables au mariage dans la majorité des États. Ainsi, il serait impossible de traiter de ce sujet convenablement dans un bulletin. Toutefois, vous trouverez un excellent aperçu des nouvelles en provenance des États-Unis, sur le site de la *Human Rights Campaign* dans la section sur le mariage : www.hrc.org/marriage/

Sur ce site un tableau structuré des avancées État par État peut être consulté en cliquant sur la rubrique **States with Anti-Gay Marriage Laws**.

30 novembre - Avec sa nouvelle législation, **l'Afrique du sud** est devenu le premier pays africain et le cinquième au monde à légaliser le mariage entre conjointes et conjoints de même sexe.

3 décembre (Montréal) Stéphane Dion, le nouveau chef du parti libéral du Canada, encouragera les membres de son parti à voter contre l'ouverture du débat sur le mariage gai lorsqu'il en sera à nouveau question à la Chambre des communes. Il est en faveur du vote libre prétextant que la ligne de partie pourrait être récupérée par le parti conservateur.

5 décembre (Ottawa) Un farouche opposant aux mariages gais avance que des militants chrétiens canadiens rendront la vie pénible aux députés qui auront désavoué leurs vœux de protéger le mariage traditionnel.

6 décembre (Ottawa) Les conservateurs présentent une motion pour ouvrir à nouveau le débat sur le mariage entre conjointes et conjoints de même sexe avançant qu'ils remplissent une promesse électorale.

7 décembre (Harare, Zimbabwe) Le parti d'opposition, « Mouvement pour le changement démocratique », a tenté d'imposer un débat au sein du parlement pour faire adopter une motion de blâme à l'endroit de l'Afrique du sud qui a légalisé le mariage entre conjointes et conjoints de même sexe. Lorsqu'il y a des coupures, un des leaders de l'opposition, Moses Mzila-Ndlovu, accuse les personnes du gouvernement d'être homosexuelles. Il refuse d'avancer des noms puis il présente des excuses. Le Zimbabwe a connu une longue histoire d'oppression des gais et des lesbiennes sous Mugabe. En juillet, le gouvernement avait passé une loi au criminel, « la déviance sexuelle », pour interdire aux personnes du même sexe de se prendre les mains et de s'embrasser.

7 décembre (Adélaïde, Australie) : Le parlement d'Australie du sud a adopté une loi garantissant aux couples de même sexe de bénéficier de la plupart des droits accordés aux couples mariés. Cette loi reconnaît aussi les personnes qui co-habitent.

7 décembre (Rome) Le sénat italien a adopté une motion pour amener le gouvernement sous Romano Prodi à préparer une loi pour la reconnaissance des unions civiles pour les couples de même sexe.

7 décembre (Ottawa) À la Chambre des communes, la motion pour ouvrir à nouveau le débat sur le mariage entre conjointes et conjoints de même sexe est rejetée (175-123). Les militantes et les militants LGBT jubilaient alors que les opposantes et les opposants accusaient les conservateurs de trahison. La défaite des conservateurs, au sujet de l'adoption de cette motion, n'a rien de surprenant, les députés ayant été prévenus par des juristes que, pour changer la légalité de la loi sur le mariage gai, ils auraient à recourir à la clause nonobstant de la constitution canadienne. De plus, 58% du public canadien serait en faveur du mariage gai alors que 36% s'y opposerait selon un sondage pour le compte du réseau de télévision *CTV* et pour le journal, *Globe and Mail*. Devant les résultats du vote, le premier ministre Stephen Harper a déclaré que le débat était clos.

26 décembre - Le gouverneur de l'état américain du **New Jersey**, Jon Corzine, a signé une loi permettant l'union civile entre des conjointes et des conjoints de même sexe. Il s'agit du 3^e état américain à reconnaître l'union civile pour des conjointes et des conjoints de même sexe et le 5^e à reconnaître une certaine version du mariage. La loi prendra effet dès le 19 février.

26 décembre (Dublin, Irlande) Un couple de lesbiennes mariées au Canada porte leur cause devant la Cour suprême irlandaise pour faire reconnaître leur union.

3 janvier- La **République Tchèque** annonce un essor au niveau des unions civiles depuis que celles-ci sont devenues légales il y a 6 mois. Il y a plus de 200 couples de même sexe qui ont échangé leurs vœux.

3 janvier (Genève) La Suisse enregistre sa première union civile sous la nouvelle loi qui est entrée en vigueur en janvier.

8 janvier - Voici ce qui semble être une première lesbienne. Un ministre a marié deux détenues d'une prison **d'Edmonton, Canada**. Les deux femmes seront relâchées au courant de l'année.

11 janvier (Le Vatican) Le pape Benoît XVI met les Italiens en garde qu'il usera de toute son influence pour enrayer la législation prévue pour créer les unions civiles.

12 janvier (Mexique) Coahuila est devenue le deuxième état du Mexique à légalisé les unions civiles pour les couples de mêmes sexes.

13 janvier (Le Vatican) Les manifestants pour les droits des gais ont mené leur bataille pour le mariage pour les personnes de même sexe devant la porte du Pape.

17 janvier (Ottawa) Le pourcentage de Canadiens qui se marient a baissé de moitié depuis les 60 dernières années mais n'ayant été de la légalisation des mariages pour personnes de même sexe, le chiffre aurait été encore plus bas selon les statistiques gouvernementales.

22 janvier (Cape town, Afrique du sud) Le premier couple de même sexe a été marié légalement en Afrique du sud a été la cible de menace de mort et de lettres haineuses.

30 janvier (Ottawa) Le gouvernement Canadien a révoqué une directive de l'immigration qui empêchait les gens mariés à une personne du même sexe de parrainer leur conjoint(e) pour qu'il (elle) immigrer au Canada. Les couples mariés au Canada dont l'un des partenaires était Canadien et l'autre d'origine étrangère pouvaient parrainer la personne pour immigrer.

En 2004, le gouvernement a amendé les règlements pour prévenir que ces mariages soient seulement pour des raisons d'immigration. A cette époque, le gouvernement disait qu'il craignait que les gens qui n'étaient pas gais pouvaient utiliser les lois de l'immigration comme ruse pour faciliter l'entrée au pays.

Bill Siksay, membre du Nouveau parti démocratique, se bat contre ce règlement depuis des mois. " L'échec du département de citoyenneté et d'immigration à traiter les mariages légaux des gais et lesbiennes officiés dans des juridictions extérieures au Canada était clairement discriminatoire", dit-il.

Le changement entend que les couples de gais et lesbiennes mariés légalement à l'extérieur du Canada seront reconnus comme les autres couples mariés.

30 janvier (Jérusalem) Le ministre de l'intérieur de Jérusalem enregistre le premier mariage de même sexe, trois mois après que la plus haute cour du pays a ordonné au gouvernement d'enregistrer tous les mariages gais officiés à l'extérieur d'Israël.

31 janvier (Piedras Negras, Mexico) Un couple de lesbienne a enregistré ce que les autorités ont appelé la première union civile dans la ville du nord, Saltillo.

31 janvier (Regina, Saskatchewan) Les droits d'un couple de même sexe à se marier s'opposent aux droits d'un commissaire au mariage de la Saskatchewan qui dit ne pouvoir officier la cérémonie à cause de ses croyances religieuses.

Les nouvelles internationales

23 novembre 2006, 365gay.com (São Paulo, Brésil) À São Paulo, un juge a confirmé la décision d'un tribunal inférieur accordant à un couple gai, le droit d'adopter une fillette de 5 ans.

L'un des conjoints, Vasco Pedro da Gama, avait déjà adopté la fillette. Son partenaire, Dorival Pereira de Carvalho cherchait à faire ajouter son nom sur l'acte de naissance. En juillet, un juge statuait qu'il n'y avait pas de raison valable de refuser à un couple gai d'adopter des enfants. Auparavant, deux couples de lesbiennes s'étaient vus accorder des droits d'adoption, mais les tribunaux avaient refusé ces mêmes droits aux couples masculins.

Le jugement du tribunal d'appel met fin à une année de batailles judiciaires pour les deux hommes. Leur avocat a déclaré que cette décision faciliterait l'adoption pour d'autres couples gais.

Da Gama, 33 ans et de Carvalho, 41 ans, sont ensemble depuis 14 ans et possèdent une agence de modèles ainsi qu'un salon de beauté, selon *Radio Brazil*. Les hommes ont consulté un psychologue, un travailleur social et le ministère public avant d'aller en cour, argumentant que l'Association des psychologues du Brésil avait déclaré que « l'homosexualité n'était pas une maladie, un trouble ou une perversion. »

Les hommes disent qu'ils aimeraient adopter une deuxième fillette, âgée de 2 à 4 ans.

Au Brésil, les unions civiles entre conjoints de même sexe sont permises dans l'état méridional du Rio Grande do Sul. Les groupes pour les droits des GLBT se battent pour qu'elles soient permises dans les autres États.

9 janvier 2007 (Stockholm) Dans deux causes concernant des couples de lesbiennes, un juge suédois a rendu une décision qui ne permet pas aux mères non biologiques d'adopter les enfants de leurs conjointes. Dans chaque cas, la mère naturelle a été inséminée artificiellement. Pour chacun de ses cas, la partenaire de la mère naturelle avait reçu l'approbation des autorités des services sociaux pour l'adoption.

Cependant, dans des jugements distincts, le juge Mats Orstadius a rejeté les demandes, déclarant que les couples essayaient de contourner les lois suédoises permettant aux enfants d'identifier les parents biologiques.

« Il est inacceptable de se servir de l'institution de l'adoption pour circonvenir à un droit fondamental des enfants. Les bénéficiaires que pourraient retirer les enfants de l'adoption ne justifient toujours pas son assentiment, » écrivait Orstadius dans ses deux jugements.

Dans les deux cas, les couples sont inscrits conformément à la loi sur les partenaires civils de Suède.

Les femmes ont qualifié la décision d'« incroyable » puisque les pères sont des donneurs de spermatozoïdes anonymes. « Il n'y a pas de père, mais un donneur. C'est la raison de ma demande d'adoption, » a dit l'une des femmes.

Une spécialiste du droit de la famille à l'université d'Uppsala considère que la décision est critiquable. « Il semble que le tribunal essaie de punir ces femmes parce qu'elles auraient agi de façon à nuire aux intérêts de l'enfant. Pourtant, cette décision va elle-même à l'encontre des intérêts de cet enfant, » a affirmé Dr. Anna Singer.

Les deux couples ont dit qu'ils en appelleraient de cette décision. Dans des cas antérieurs, des juges avaient consenti à l'adoption d'enfants de partenaires de même sexe.

16 janvier 2007 (Moscou) Des leaders des droits des homosexuels à Moscou ont intenté une poursuite au profit des droits de la personne contre la ville de Moscou et son maire, le conservateur Juri Lushkov, à la *Cour européenne des droits de l'homme* à Strasbourg en France.

Article : <http://365gay.com/Newscon07/01/012907moscow.htm>

22 janvier 2007 (Pink News/ IGLHRC news) (London, New York) Les appels récents, du groupe britannique de défense des droits des homosexuels *OutRage!*, à la pression internationale sur le gouvernement nigérian ont été nuisibles et contre-productives pour l'ONG de New York *Human Rights Watch (HRW)*. Les défenseurs africains des droits de la personne *GLBTI* ont eux aussi émis une mise en garde publique contre la participation à des campagnes menées par *OutRage!* sur ces enjeux.

À la fin de décembre et au début de janvier, Peter Tatchell, cofondateur d'*OutRage!*, incitait les gais et les lesbiennes à contacter le gouvernement nigérian pour exprimer leur désaccord avec la récente et stricte loi visant à proscrire les mariages de même sexe et à restreindre les droits des homosexuels. Ce projet de loi a été déposé au début de 2006. Il rend passible de 5 ans de prison tout individu « se mariant à une personne de même sexe, » ou qui « célèbre, est témoin, aide ou est complice d'un tel mariage, » ou qui « est impliqué dans l'enregistrement de clubs gais ou dans des sociétés et organisations, le soutien, une procession ou des réunions, la publicité ou la

représentation publique de relations amoureuses entre homosexuels, de manière directe ou indirecte, en public ou en privé. »

M. Tatchell soutenait que ce projet de loi était activement débattu au parlement du Nigeria et pourrait devenir loi incessamment. *Human Rights Watch* a attaqué M. Tatchell et *OutRage!* en déclarant qu'il n'y a pas de preuves que cette loi sera adoptée bientôt et que les activistes nigériens espèrent qu'elle ne le sera jamais. En fait, la situation politique du pays est sur le point de changer avec l'élection d'un nouveau président.

« Pour le moment, il n'y a pas de preuve que ce projet de loi progresse. Il a été bloqué en comité à la législature depuis des mois. Alors qu'une action à ce sujet est encore techniquement possible, la législature réduit ses activités et se prépare pour des élections, » affirme Scott Long de *HRW*. « Il est peu probable que ce projet soit repris à moins qu'une raison, telle qu'une campagne internationale, les pousse à le faire. »

M. Long a déclaré que les activistes gais au Nigeria sont en colère parce que leur stratégie, consistant entre autres à demander à *HRW* ou à d'autres groupes de droits internationaux de ne plus commenter ce projet de loi, est compromise. Ils croient que moins ce projet de loi aura de publicité à l'extérieur du Nigeria, moins il aura de chance de devenir loi. « Il est inexcusable qu'une alerte de ce genre ait été émise sans que la situation politique du pays ait été clairement établie. Tous les activistes auraient également dû être consultés, particulièrement ceux qui font pression sur le gouvernement et mènent la campagne. »

Dans une déclaration publique, les activistes africains ont affirmé que *OutRage!* a, de façon répétée, été irrespectueux envers les vies, nuit à la cause et mis en danger les défenseurs africains des droits humains. Par conséquent, nous demandons au public de ne participer à aucune campagne pour les GLBTI d'Afrique menée ou influencée par Peter Tatchell ou *OutRage!*, car elles mettent sans cesse nos vies en danger par leurs irresponsables, inexacts et incendiaires communiqués de presse, lettres et appels à l'action ».

De plus, le message incitait les gens à consulter « des sources fiables qui examinent les dossiers avant de les rapporter, telles que *Human Rights Watch*, *Amnistie Internationale* ou *International Gay and Lesbian Human Rights Commission*. »

Nouvelles diverses

23 novembre (tetu.com) (**Madrid, Espagne**) Le projet Daphné a pour objectif de connaître la réalité au quotidien des enfants dont les parents sont gais et lesbiennes. L'étude portera principalement sur le vécu des enfants au sein de la famille ainsi que dans les établissements scolaires Cette recherche se déroulera en partenariat avec les universités de Londres, de Turin et de Barcelone. L'enquête s'effectuera dans trois pays, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne, sous l'égide d'associations de reconnaissance des droits des gais et lesbiennes (la FLAG en Angleterre, l'AGEDO en Italie et la FELGT ou la fédération nationale des lesbiennes, gais et transsexuels en Espagne). Ce projet européen est un programme destiné à combattre la violence envers les femmes et les enfants.

6 décembre (365Gay.com) (**New York, New York**) Le mouvement juïque conservateur a décidé de permettre l'ordination de rabbins gais en plus de donner le droit aux congrégations de célébrer des cérémonies « d'engagement » pour les couples homosexuels. Cependant, les Juifs conservateurs maintiennent leur position traditionnelle à l'effet que l'homosexualité est une déviance

Le comité en charge de l'interprétation de la loi et des normes juives pour le judaïsme conservateur a pris cette décision lors d'une réunion à New York. Le comité a considéré cinq propositions concernant la façon dont le mouvement conservateur devrait traiter des problématiques entourant homosexualité et judaïsme. Les deux premières propositions étaient contre toutes formes d'ouvertures à l'égard du fait homosexuel. Cependant, la troisième proposition du comité approuvait la célébration de cérémonies « d'engagement » des couples homosexuels et l'ordination de rabbins gais, tout en maintenant l'interdiction prescrite par la bible concernant la sodomie masculine. Les deux autres propositions qui enlevaient toutes formes de restrictions envers les gais ont

été déclarées « *takanot* ». C'est à dire qu'il aurait fallu une unanimité des membres du comité.

Les Juifs Réformateurs et les Reconstructionistes (petite branche du judaïsme) ont réglé la question il y a bien des années, en acceptant l'ordination de rabbins homosexuels. Du côté des Juifs orthodoxes, les homosexuels et les femmes n'ont aucune possibilité de devenir rabbin.

21 décembre (Buffalo, New York) L'institut de recherche sur les dépendances de l'Université de Buffalo démarre une étude d'envergure sur le rôle des genres et de l'identité sexuelle dans les cas d'abus et de dépendances à l'alcool. Cette recherche est considérée comme la plus grande étude jamais entreprise dans le domaine. **Pour plus d'infos:** <http://365gay.com/Newscon06/12/122106alcohol.htm>

21 décembre (Washington DC.) L'épouse du vice-président des Etats-Unis Dick Cheney, Lynne, tente de calmer l'agitation provenant des groupes conservateurs concernant la grossesse de sa fille, qui se déclare ouvertement gay. **Pour plus d'infos:** <http://365gay.com/Newscon06/12/122106cheney.htm>

Des nouvelles de l'Association des mères lesbiennes

RENCONTRES À VENIR :

MARS 2007

◆ SAMEDI, 17 MARS à 11 h 00

CABANE A SUCRE

Le SAMEDI 17 mars 2007 à 11h00, l'Association des mères lesbiennes et le groupe Papa-Daddy s'en vont se sucrer le bec à La Sucrierie de la Montagne (à Rigaud).

Pour les enfants et les adultes il y aura un repas traditionnel, des balades en traîneau tiré par des chevaux, une visite guidée de la cabane à sucre et de la boulangerie, une animation musicale assurée par leurs chansonniers musiciens, ainsi que 25km de sentiers boisés de niveau facile pour la randonnée.

Puisque les places doivent être réservées, si vous n'avez pas déjà payer à l'avance SVP appelez Mona au 514-846-1543

AVRIL 2007 :

◆ SAMEDI le 21 AVRIL, 13h00-16h00

GRUPE DE DISCUSSION : L'ACCOUCHEMENT NATURELLE, OUI C'EST POSSIBLE!

Animé par Johanne Cadorette, Nathalie Bisson et Dre Hélène Rousseau

Adultes seulement : Cette discussion franche et informelle aura pour but de démystifier l'accouchement naturelle et d'informer celles qui aimeraient vivre cette expérience des ressources disponibles (maison de naissance, accompagnantes, naissance à domicile, techniques de gestion de douleur, etc.). L'atelier sera mené par une maman qui a elle-même accouché naturellement, une sage femme et une médecin qui encourage l'accouchement naturelle. D'autres mamans seront aussi présentes pour témoigner de leurs expériences. Pour parents et futures parents. Discussion bilingue.

Lieu: CCGLM (2075, rue Plessis, entre Ontario et Sherbrooke) (métro Papineau)

MAI 2007

◆ **SAMEDI le 26 MAI, 19h**

GROUPE DE DISCUSSION : FAMILLES RECONSTITUÉES

Animé par Manon Thivierge et Julie Simard

Adultes seulement : La réalité des familles homoparentales comporte aussi les questions de famille reconstituées. Qu'il s'agissent d'enfant(s) venant d'un couple de même sexe ou bien d'enfant(s) provenant d'une relation hétérosexuelle passée ce sont des sujets bien d'actualité. Les thèmes de discussion seront aussi variés que : Comment annonce-t-on une séparation aux enfants? Quels sont les ressources qui s'offrent à nous? La garde partagée comment la réussir? La nouvelle amoureuse et sa place. Autant de questions et de réponses que de situation différentes. Il nous fera plaisir de partager avec vous notre propre réalité quotidienne en espérant aussi trouver dans vos histoires des points communs. Une médiatrice familiale sera aussi présente pour partager son expérience.

Lieu: **CCGLM (2075, rue Plessis, entre Ontario et Sherbrooke) (métro Papineau)**

ADOPTIONS ET NAISSANCES :

◆ **Abby et Leigh Karos** sont heureuse de vous annoncer la naissance de bébé **Elias Felix Karos**, né le 2 décembre 2006 à l'hôpital de Gatineau. Elias pèse 7 livres et 13 onces. Les mamans et le bébé vont bien

◆ **Nathalie Tremblay et Susie Mintzberg** sont heureuses d'annoncer la naissance de **Tomas Stefan**, né le jour de l'anniversaire de Suzie, dimanche le 28 janvier 2007. Il pèse 7 livres et 11 onces et mesure 19,5 centimètres Les deux mamans sont très heureuses (mais un peu fatiguées!). Laura est très enjouée d'avoir un petit frère (bébé Tomas) qui a un « petit petit nez et de tout petits doigts » Nous pensons qu'elle est en amour; elle lui caresse la tête quand il pleure et lui tient la main quand on change sa couche.

BABILLARD :

◆ Bonjour ! Je m'appelle **Zoyla Batres-Garcia**. J'ai 29 ans et je suis une mère célibataire guatémaltèque. J'ai deux enfants: une fille de 6 ans et un garçon d'un an. Je cherche amitié et amour et quelqu'une pour partager les plaisirs de la vie. Si tu es intéressée appelle moi au **514-252-9605**.

◆ Bonjour, J'ai 43 ans. Je veux rencontrer quelqu'une sérieuse-d'amour. J'ai un garçon de 7 ans. **Line 514-678-8935**

◆ Recherchons femmes en couple avec enfant(s), ou désirant devenir mères, habitant Joliette ou ses environs, pour échanger sur nos expériences de parents. Nous venons d'aménager dans la région et cherchons à créer un réseau d'amies, bien précieux que nous n'avons pu transporter avec nous de Montréal... Nous sommes un couple lesbien début trentaine avec 3 enfants. Communiquez avec nous à : **neige-vive@hotmail.com**

◆ Des mères célibataires partout, partout. Venez en grand nombre ! Rassemblons-nous pour parler bébés, mamans célibataires et de tout ce qui vient avec... Une rencontre décontractée et sans cérémonie. Et, évidemment, les bébés sont les bienvenus... Si vous êtes intéressée, envoyez-moi un courriel à **shariann@sympatico.ca** ou téléphonez-moi (**Shari Ann**) au **(514) 482-6533**. Peut-être pouvons-nous nous rencontrer chez moi ou ailleurs. En espérant qu'au moins une autre maman soit intéressée.

◆ **L'association des lesbiennes aux femin'elles**: L'Association lesbienne vous invite à ses soirées le premier et le troisième mardis du mois, de 19h à 21h30 au CLSC situé au 411 Hotel Dieu à **Chicoutimi**. Ces rencontres ont comme but de briser l'isolement et s'adressent aux femmes lesbiennes qui désirent socialiser en compagnie d'autres femmes lesbiennes, afin de permettre un échange positif. Au plaisir de vous rencontrer! Informations: **418-550-2259**.

♦ L'Écho des femmes de la Petite Patrie est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au **6032 St-Hubert (métro Beaubien)**. Téléphone **(514)277-7445**, télécopieur **(514)277-1689**

♦ Moi, **Nancy** 31 ans, ma conjointe **Chantal-Cindy**, 26 ans aimerions développer amitié avec des femmes lesbiennes ou couples dans les mêmes âges environs pour activités- discussions- partages d'expériences... Nous n'avons pas d'ordinateur et habitons loin de Montréal (**Terrebonne**), une 40aine de minutes. C'est difficile pour nous de se faire des amis où d'aller en ville souvent, nous aimerions communiquer par la poste ou par téléphone avec des gens qui sont dans la même situation que nous. **450-477-4505**.

DIVERS :

♦ **Traductrices, rédactrices, etc.:** Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez-nous contacter : info@aml-lma.org

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075 rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13h00 à 20h00. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : **Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca**.

♦ **Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la nous en tout temps à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.**

.....

♦ **LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE.** Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à l'AML. **J. Freed, (514) 489-8633, www.jfreed.ca**

♦ **Restoration des Meubles - Atelier Lise Kuhn**

Restoration artistique et traditionnel de meubles, finition a la main, dorure, cannage

514-807-2277

www.atelierlisekuhn.com

info@atelierlisekuhn.com

Ce bulletin fut généreusement commandité par Projet 10 (www.p10.qc.ca)



La version française de ce bulletin aurait été impossible sans l'aide de Céline Allard, Linda Blain, Joanne Blais, Gregory Cecchin, Nathalie Ricard, Claudie Sénéchal et Julie Simard. MERCI!!